



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juillet 2023, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2023-468 imposant une tarification pour l'utilisation de la station de lavage d'embarcations ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca), sous l'onglet « Communications et publications /Règlements ».

Le Règlement numéro 2023-468 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 6<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2023**

A handwritten signature in blue ink that reads "Catherine Denis-Sarrazin". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

**Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière**